RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Didier Le Gac
Député du Finistère
3ème circonscription

SÉNAT

Nadège Havet
Sénatrice du Finistère

Madame Catherine CHABAUD
Ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Saint-Renan, le 4 novembre 2025

Madame la Ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous adresser nos plus sincères félicitations pour votre nomination en tant que Ministre déléguée chargée de la Mer et de la Pêche.

Particulièrement attachés aux enjeux maritimes, nous souhaitons attirer votre attention sur la protection sociale des gens de mer, un sujet sur lequel nous sommes mobilisés de longue date au Parlement. Dans le département du Finistère, nos échanges réguliers avec les représentants des veuves, des pensionnés et des marins en activité nous ont permis de mesurer les carences et les limites d'un régime qui ne répond plus pleinement aux réalités de ces professions.

En effet, la protection sociale des gens de mer reste, encore aujourd'hui, encadrée par le décret du 17 juin 1938 relatif à la réorganisation et à l'unification du régime d'assurance des marins. Or de nombreuses dispositions dudit décret - notamment celles portant sur les pensions et la reconnaissance des maladies professionnelles - s'avèrent obsolètes et entrent en contradiction avec d'autres textes législatifs ou réglementaires. Ces incohérences contribuent, en outre, à rendre ce régime difficile à appréhender dans sa globalité.

.../...

Plusieurs revendications portées par les organisations syndicales méritent, selon nous, une attention particulière :

- La création d'un régime spécifique de réparation des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) propre au secteur maritime, distinct du régime général. Il s'agit de mieux prendre en compte les spécificités des métiers de la mer, caractérisés par un taux de sinistralité élevé et un environnement de travail singulièrement accidentogène.
- La possibilité de cumul entre la pension de retraite anticipée et la pension d'invalidité liée à une maladie professionnelle, afin de reconnaître les pathologies à évolution lente (notamment celles liées à l'amiante).
- Une revalorisation du mode de calcul des pensions d'invalidité, aujourd'hui plafonné à 25 annuités et basé sur des salaires forfaitaires, souvent éloignés des rémunérations réelles.

L'un de vos prédécesseurs, M. Hervé Berville, avait annoncé lors des Assises de l'économie de la mer du 29 novembre 2023 la tenue d'une conférence sociale maritime avant l'été 2024, destinée notamment à renforcer le modèle social des marins. Malheureusement, la dissolution de l'Assemblée nationale a interrompu cette initiative.

Aussi, par la présente, nous vous invitons à relancer ce chantier et à engager - en concertation avec les acteurs du secteur et l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM) - une révision globale de la protection sociale des marins. Il convient de bâtir un modèle plus juste, plus protecteur et plus attractif pour l'ensemble des gens de mer.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, pour l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions de croire à l'assurance de notre très haute considération.

Didier Le Gac
Député du Finistère

Nadège Havet
Sénatrice du Finistère

Contacts : didier.legac@assemblee-nationale.fr - n.havet@senat.fr